

## **CAP du 12.05 . Ordre du jour: tableau d'avancement 2006.**

Pour la première année la CAP était consultée sur le tableau d'avancement de grades de C2 à C1 et de C1 à CP.

Les élus CGT ont renouvelé leur opposition à la réforme de la notation et à la nouvelle procédure d'avancement de grades. Les publications de la CGT ont mis en évidence les conséquences néfastes pour tous de ces réformes.

Pour le passage de C2 à C1, 4 agents devaient être classés . Les 4 agents retenus l'ont été uniquement par ordre d'ancienneté d' échelon ( du 13ème jusqu'au 10ème).

Les élus CGT n'ont pas participé au vote pour marquer leur hostilité à cette réforme.

Pour le passage de C1 à CP, le nombre à proposer était de 3. Après débats, Mme le TPG a proposé de classer 5 des 6 contrôleurs de 1ère classe 8ème échelon par ordre d'ancienneté.

Les élus CGT ont voté contre cette proposition dans la mesure où elle écarte un C1 de 8ème . Cette situation illustre la perversité avec laquelle la réforme de la notation peut conduire à utiliser le tableau d'avancement comme une liste d'aptitude.

Les élus CGT: Juliette Maurizi ; Didier Furt ; Julien Giannetti